

• Juillet 2018

OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION DE MIEL ET GELEE ROYALE

Cette synthèse présente les résultats de l'étude menée par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer.

Objectifs et méthode

Cette étude a pour objectif d'évaluer les volumes de production de miel et de gelée royale en France en 2017 conformément à la demande formulée par FranceAgriMer. Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré, ciblant prioritairement les apiculteurs détenant plus de 50 ruches¹. Trois supports de collecte ont été mobilisés : une enquête en ligne, une enquête postale et une relance téléphonique ciblée sur les détenteurs de plus de 150 ruches.

Les données ainsi obtenues ont ensuite été retraitées à l'aide de différentes méthodes statistiques.

Représentativité des répondants par rapport à la base de déclaration de la DGAL et au volume de miel produit en 2017

Nombre de ruches	Représentativité rép. /extraction DGAL 2017	Répartition volume 2017
Moins de 50	3,5%	21,6%
50 à 149	5,5%	14,1%
150 à 399	9,4%	28,7%
Plus de 400	12,7%	35,6%
Total	3,8%	100%
<i>Dont >de 50</i>	<i>8%</i>	<i>78,4%</i>

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2018 d'après la déclaration de la DGAL

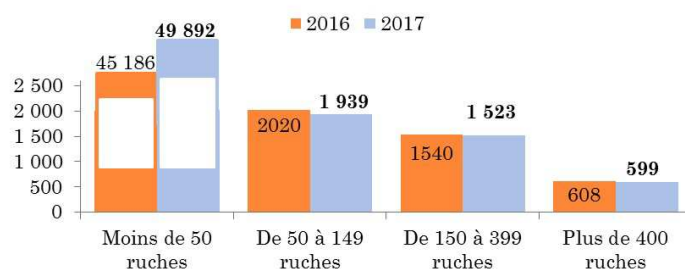
Les enquêtes ont permis de recueillir les réponses de 2 076 apiculteurs, soit 3,8 % des apiculteurs déclarants recensés dans la base de la DGAL en 2017.

Principaux résultats

Le nombre total d'apiculteurs augmente en 2017

Pour la troisième année consécutive, l'Observatoire a mis en évidence une augmentation du nombre d'apiculteurs avec une augmentation de près de 9 %, liée en partie à un accroissement du nombre de déclarants auprès de la DGAL mais également par une augmentation de la population étudiée (**53 953 apiculteurs en 2017 contre 49 354 en 2016**). A noter que **la proportion d'apiculteurs disposant de moins de 50 ruches** reste identique à celle de 2016 sur l'ensemble des apiculteurs français, soit **92 %**. Cette catégorie regroupe principalement des apiculteurs de loisir mais également des agriculteurs disposant d'un atelier d'apiculture en tant que complément à une autre activité.

Nombre d'apiculteurs en France Métropolitaine en 2016 et 2017



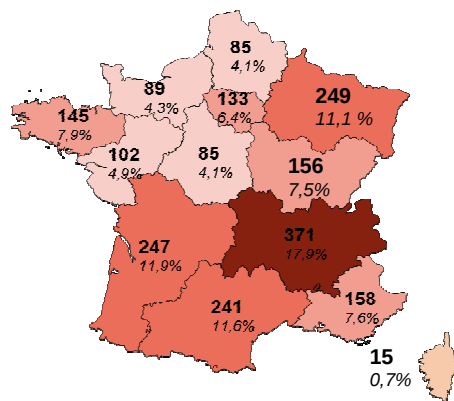
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2018 d'après la déclaration de la DGAL

Le taux de pluriactifs parmi les apiculteurs diminue dans le temps et au fur-et-à-mesure que la taille de l'exploitation augmente : un apiculteur disposant de plus de 400 ruches est un apiculteur à temps complet dans la quasi-totalité des cas.

En revanche, à taille égale d'exploitation, le **nombre d'apiculteurs à temps complet est plus important parmi les producteurs de gelée royale**, produit nécessitant plus de manipulation des ruches.

¹ Les ruches détenues à des fins éducatives et de politiques RSE des entreprises sont exclues du champ de l'étude.

Nombre d'apiculteurs répondants par région



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2018

La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les grandes régions du Sud de la France, avec en tête **Auvergne-Rhône-Alpes**, suivi de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie. Dans la partie Nord, c'est le Grand-Est qui se détache.

Un taux de remise en production en baisse

Tout comme le nombre d'apiculteurs déclarants, celui des ruches mises à l'hivernage a également augmenté (de **2 %**) entre 2015/2016 et 2016/2017, pour atteindre **1 344 185 ruches pendant la période hivernale**. On observe cependant une diminution du nombre de ruches en production de 4 % entre 2016 et 2017. On dénombre, au printemps 2017, **939 385 ruches en production** (contre 978 571 en 2016). Cet écart s'explique par un **taux de remise en production plus faible de 71 %**, soit 1 point de moins qu'en 2016. La tendance est baissière depuis plusieurs années. Ce taux prend en compte la mortalité des colonies pendant l'hiver, les colonies faibles et les non valeurs (colonies estimées comme étant improductives par les apiculteurs et non remises en production dès le début du printemps). Chez les apiculteurs possédant moins de 50 ruches ce taux remonte à 72 %, alors qu'il descend à 69 % pour ceux ayant plus de 50 ruches.

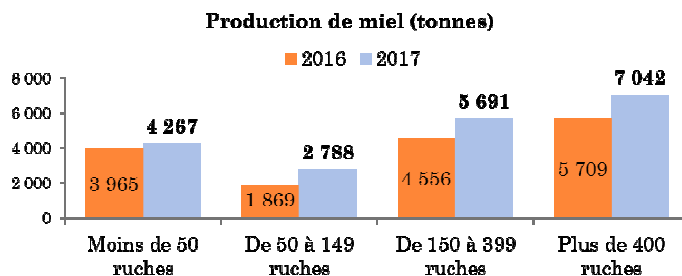
2017, une production de miel en hausse par rapport à 2016

Après une production particulièrement faible en 2016 (16 099 tonnes), l'année 2017 affiche de meilleurs résultats avec 19 788 tonnes (+ 23% par rapport à 2016) mais sans atteindre les niveaux de 2015 (24 224 tonnes). Les pluies printanières lors de certaines floraisons et les sécheresses estivales provoquant de mauvaises conditions météorologiques sur l'ensemble de la France tout au long de la saison ont rendu peu favorable la collecte de nectar et de pollen par les

abeilles. A cela, s'est ajouté d'autres phénomènes, comme un taux de mortalité élevé des abeilles.

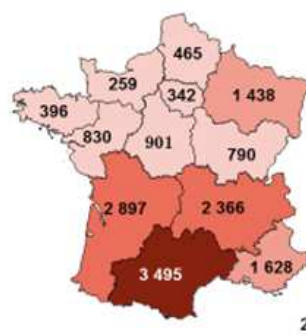
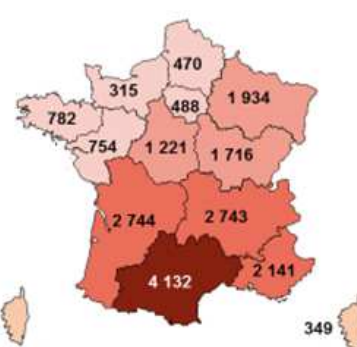
La production de miel est principalement le fait d'apiculteurs possédant plus de 50 ruches (78,3 % du volume en 2017). Ainsi, les apiculteurs avec plus de 400 ruches ont produit près de 36 % du volume, ceux ayant entre 150 et 400 ruches, 29 %, et les apiculteurs ayant entre 50 et 150 ruches, 13 % du volume.

Production française de miel en 2016 et 2017



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2018

Répartition de la production de miel par région en 2016 et 2017

Production 2016
(16 099 tonnes)Production 2017
(19 788 tonnes)

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2018

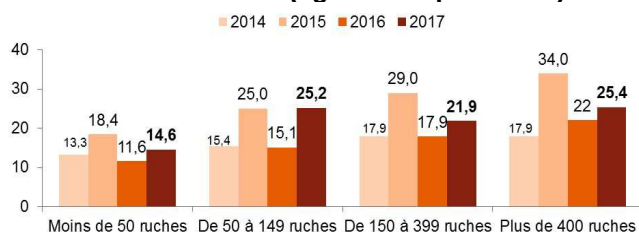
La production de miel est concentrée dans la moitié Sud du pays. En 2017, la principale région productrice de miel est **l'Occitanie avec 4 132 tonnes** (21 % de la production nationale).

Le miel certifié biologique représente environ 9 % du total du volume de miel produit en 2017 soit 1 816 tonnes. Ce type de miel est presque exclusivement produit par des apiculteurs professionnels, les apiculteurs de loisir ne souhaitant en général pas s'acquitter du montant de la certification.

Le rendement moyen en miel issu de l'agriculture conventionnelle a augmenté de 28 % entre 2016 et 2017

Le rendement moyen national est en hausse pour atteindre **21,1 kg de miel produit/ruche en 2017**, contre 16,5 kg/ruche en 2016. La progression du rendement est corrélée positivement à la taille du cheptel. Le rendement moyen par ruche de miel biologique a connu une forte augmentation. Il était de 15,6 kg/ruche en 2016 pour atteindre 23,4 kg/ruche en 2017, soit une hausse de 50 %.

Evolution du rendement moyen annuel de 2014 à 2017 (kg de miel par ruche)

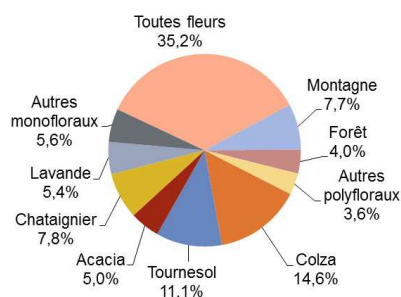


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2018

Certaines miellées en recul en 2017 pour la seconde année consécutive

Le miel toutes fleurs reste la miellée la plus importante en France métropolitaine avec 35,2 % du volume produit. Il est suivi par le miel de colza (14,6 %), de tournesol (11,1 %) et de châtaignier (7,8 %). Le miel d'acacia qui représentait la seconde miellée en volume en 2015, diminue pour la deuxième année consécutive : la proportion était de 6,2 % en 2016 (5 % aujourd'hui). La raison principale est une météo très défavorable (nombreuses pluies) dans toutes les régions françaises pendant sa floraison.

Production par miellée (Total 2017 : 19 788 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2018

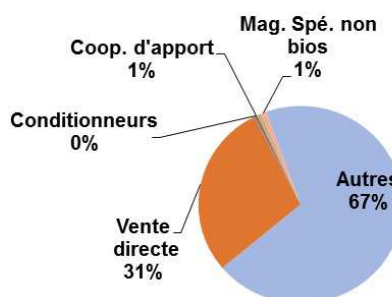
Un conditionnement en pot plus élevé en 2017

En 2017, **74 % des 19 788 tonnes de miel produites ont été conditionnées en pot par les apiculteurs** (contre 58 % en 2016), notamment pour les apiculteurs de plus de 50 ruches. Jusqu'en 2015, le marché du vrac plus favorable, a poussé de nombreux apiculteurs professionnels

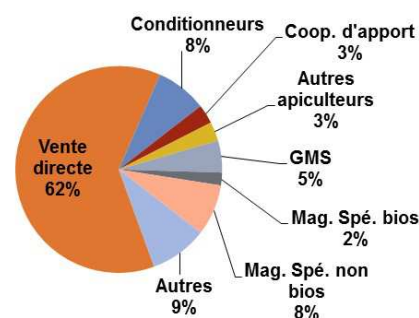
et semi-professionnels à se détacher de la mise en pot, pratique exigeant plus de main d'œuvre. Depuis 2016, on observe une hausse du conditionnement en pot par les apiculteurs. Tendance qui s'est poursuivie en 2017, malgré des volumes disponibles plus importants. La mise en pot permet à l'apiculteur de bénéficier d'un revenu régulier.

Circuit de commercialisation du miel par taille d'exploitation

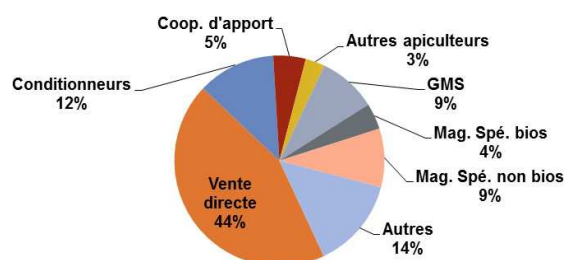
Moins de 50 ruches (4 277 tonnes en 2017)



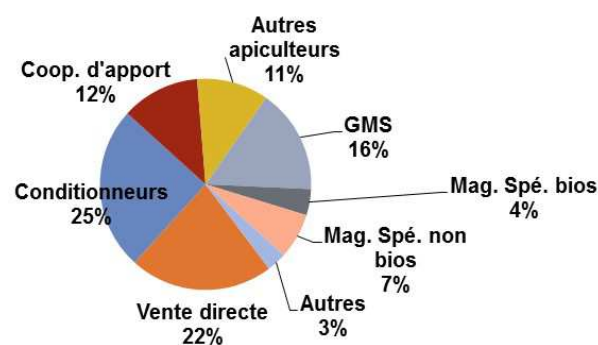
De 50 à 149 ruches (2 788 tonnes en 2017)



De 150 à 399 ruches (5 691 tonnes en 2017)



Plus de 400 ruches (7 042 tonnes en 2017)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2018

Les **circuits de commercialisation du miel** varient selon la taille de l'exploitation apicole.

Pour les apiculteurs avec moins de 50 ruches, la catégorie « Autres » représente l'essentiel des débouchés commerciaux avec 66 % des volumes produits. Cette catégorie est surtout concernée par l'autoconsommation (notamment chez les moins de 10 ruches).

Le reste des volumes est presque totalement écoulé via la vente directe aux particuliers (31 %). La part du volume de miel écoulé vers la catégorie « Autres » (autoconsommation) diminue au fur-et-à-mesure que la taille de l'exploitation augmente : de 9 % du volume vendu pour les apiculteurs disposant de 50 à 149 ruches, elle ne représente plus que 3 % pour les exploitations de plus de 400 ruches. Il en va de même pour la vente directe aux particuliers qui passe de 64 % des volumes pour les structures ayant entre 50 et 149 ruches à 22 % pour celles ayant plus de 400 ruches. Inversement, la part de la production vendue en vrac à des conditionneurs et des coopératives d'apport augmente avec la taille de l'exploitation : de 11 % pour les exploitations de 50 à 149 ruches, elle passe à 17 % pour les exploitations de 150 à 399 ruches et à 37 % pour les plus de 400 ruches.

Une production de gelée royale en hausse également en 2017

La **production de gelée royale** a augmenté en un an de 5 % pour atteindre **3 013 kg en 2017**. Le rendement est variable : de 0,51 kg/ruche en moyenne pour les producteurs non-adhérents au GPGR (Groupement des producteurs de gelée royale) à 0,72 kg/ruche en moyenne pour les producteurs adhérents, souvent professionnels, au GPGR. Près de 60 % des volumes produits en France est certifiée Agriculture Biologique.

La diversification de l'activité apicole concerne surtout les apiculteurs à plein temps

Les apiculteurs développent habituellement une activité d'élevage (production d'essaims et/ou de reines) dans le but d'**accroître** leur cheptel ou de compenser les pertes hivernales. Certains d'entre eux **commercialisent** leur surplus: (12 % pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, 44 % pour les plus de 50 ruches).

La pollinisation de cultures fruitières et céréalières principalement, constitue une autre activité considérée comme plus rémunératrice permettant de diversifier l'activité de l'apiculteur : 3 % d'entre eux ont moins de 50 ruches et 13 % des apiculteurs disposent de plus de 50 ruches.

De plus, 1,8 % des apiculteurs avec moins de 50 ruches et 26,9 % des apiculteurs avec plus de 50 ruches commercialisent des produits transformés à base de miel. Parmi les apiculteurs produisant de la gelée royale, 10 % commercialisent des produits transformés à base de gelée royale.

La propolis, la cire et/ou le pollen sont essentiellement commercialisés par des apiculteurs de plus de 50 ruches (30 % en baisse par rapport à 2016). Ceux disposant de moins de 50 ruches sont moins présents.

Commercialisation d'autres produits de la ruche en 2017

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	2017 Part des apiculteurs avec moins de 50 ruches	2017 Part des apiculteurs avec plus de 50 ruches
Cire	12%	40,3%
Pollen	3,5%	31,6%
Propolis	7,7%	26,2%

La filière apicole souhaite développer son cheptel

58,3 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 39,3 % des apiculteurs de plus de 50 ruches souhaitent conserver le même nombre de ruches dans le futur. Ils sont respectivement 33,7 % (des moins de 50 ruches) et 46,2 % (des plus de 50 ruches) ont pour objectif d'augmenter leur cheptel.

A contribué à ce numéro : unité Filières spécialisées / service Analyse économique des filières

Renseignements : julie.barat@franceagrimer.fr / tassadit.lefki@franceagrimer.fr